

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 25 septembre 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Dany Côté Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Josey Lacognata Marc Larocque Jimmy Tremblay
------------------	---	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
------------------	--------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice générale par intérim Monique Beaudry, directrice Denyse Blanchet, accompagnatrice nommée par le MEES Audrey Lavoie, directrice Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur Jean-François Pressé, directeur général adjoint Nicolas Savard, directeur
------------------	---	-----	--

Absence :

M. Jean-Claude Martel

CC-2018-370

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la présidente souhaite la bienvenue à tous.

CC-2018-371

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Bruno Gagnon et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants :

3.6 - Cross-country des couleurs;
4.5 - École Au Millénaire / Peinture;
4.6 - Transport scolaire.

ADOPTÉE

CC-2018-372
*Adoption du procès-
verbal de la séance
ordinaire du
11 septembre 2018*

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2018-373
*Taux de réussite aux
matières à sanction*

Chaque année, les taux de réussite de la Commission scolaire sont présentés par matière suite aux résultats de juin 2018. Ces derniers sont comparés entre le public et le privé, et ce, en région et en province. Nous pouvons constater que nos taux de réussite sont majoritairement supérieurs à ceux des autres commissions scolaires.

Nos constats rapportent que nos taux de réussite sont tous au-dessus de 85 % à l'exception de la séquence mathématique technico-sciences (TS) qui est tout près du 80 %, soit 78,6 %. C'est un résultat tout de même appréciable, mais où des améliorations sont attendues.

Par contre, pour la séquence culture, société et technique (CST), nous avons un résultat de 10,5 % au-dessus de celui régional, ce qui est très considérable comme écart.

Il faut également observer qu'en français, notre résultat est inférieur à la région et à la province, mais avec des écarts non significatifs de moins de 1 %. On peut donc affirmer que nous sommes dans la moyenne avec un taux de réussite de 90,6 %, ce qui est plus qu'intéressant.

En conclusion, nous sommes en très bonne position dans l'ensemble des secteurs.

CC-2018-374
*Rapport annuel du
Comité consultatif des
services EHDA*

En termes de reddition de comptes, le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, comité obligatoire en vertu de la Loi sur l'instruction publique, dépose son rapport annuel.

M. Robert Tremblay commente ledit rapport et en profite pour remercier la Commission scolaire pour les sommes supplémentaires mises à la disposition des élèves ayant une problématique HDAA.

CC-2018-375
*Bilan des activités
2017-2018
Éducation internationale*

Lors de l'année 2017-2018, la Commission scolaire a bénéficié, par l'entremise d'Éducation internationale, d'un montant total de 196 096,20 \$ pour divers programmes de bourses et de recrutement versus une cotisation annuelle de 6 000 \$ (montant établi par élève).

De plus, la Commission scolaire a profité d'environ 38 communications d'appui-conseil en matière d'accompagnement des élèves internationaux.

CC-2018-376
*Voyage hors-Canada /
école secondaire de
L'Odyssée Dominique-
Racine - Guatemala*

Le conseil d'établissement de l'école secondaire l'école L'Odyssée/Dominique-Racine a approuvé le voyage pour 14 élèves ainsi que 3 accompagnateurs au Guatemala. Dans une optique de stage d'initiation à la coopération internationale, les élèves suivront des cours d'espagnol, animeront des groupes d'enfants, effectueront des visites culturelles, etc.

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de voyage par le conseil d'établissement de l'école secondaire L'Odyssée/Dominique-Racine, selon la résolution CE-2018-024;

CONSIDÉRANT les autorisations données par les parents des élèves concernés;

CONSIDÉRANT l'ensemble des mesures de sécurité prises par la direction et le personnel concerné de l'école;

CONSIDÉRANT que le formulaire des assurances est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

D'AUTORISER la participation d'un groupe de 14 élèves et de 3 accompagnateurs de l'école secondaire L'Odyssée/Dominique-Racine pour un stage d'initiation à la coopération internationale ayant comme destination le Guatemala pour la période du 9 au 24 novembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-377

*Traverses d'écoliers -
Projet en collaboration
avec la sécurité publique*

Dans le cadre de la semaine des Traversées piétonnes lancée par la Société de l'assurance automobile du Québec du 15 au 22 octobre 2018, la sécurité publique de Saguenay procédera à la mise en action d'un nouveau kiosque de sensibilisation aux traverses piétonnes.

Lors de la semaine de lancement, les écoles secondaires Charles-Gravel (aux coins du boulevard Ste-Geneviève et de la rue St-Gérard) et de l'Odyssée/Dominique Racine (aux coins des rues Bégin et des Oblats où malheureusement il y a eu un accident impliquant une élève dans les dernières semaines) seront sensibilisées.

Ce nouvel outil interactif fera le tour de nos écoles et se promènera également dans plusieurs lieux publics puisque l'ensemble des utilisateurs du réseau routier sera invité à tester leurs pratiques en matière de bonnes habitudes face auxdites traverses.

CC-2018-378

*Cross-country des
couleurs*

M^{me} Diane Gauthier adresse des félicitations à M. Gino Roberge et toute son équipe pour l'organisation du Cross-country des couleurs.

De plus, elle fait état de la performance de Justin Sergerie, élève de l'école Saint-Félix, qui a terminé la course malgré un lourd handicap.

CC-2018-379

*Nomination d'un
administrateur unique*

L'entente hors cour intervenue dans le dossier de l'Action collective sur les frais chargés aux parents a été entérinée par le tribunal le 30 juillet 2018. Ainsi, la Commission scolaire dispose d'un délai de 45 jours pour nommer un administrateur responsable du versement des indemnités ainsi que d'un Webmestre. Dans le cas contraire, la Commission scolaire devrait poursuivre en « auto-administration ».

Administrateur unique

En nommant une firme, celle-ci prend en charge toute communication avec les membres du groupe (parents et tuteurs). Elle assure le suivi individuel de chaque dossier ainsi que le versement des indemnités. La firme Collectiva a été retenue pour assurer ce rôle pour, entre autres, son expertise dans la gestion de règlement du secteur public, notamment dans les causes de l'autoroute A25, celle l'autoroute Ville-Marie ou encore celle du CHSLD St-Charles-Borromée. La firme agira également comme Webmestre. Il est à noter que cette option nous permet une transaction sans défaut d'exécution et que ce contrat peut être octroyé de gré à gré, conformément à l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics. Frais fixes pour l'octroi du contrat de service à Collectiva : 1 838,24 \$ + 2,15 \$/chèque émis.

Services de la GRICS

Les services de la GRICS sont complémentaires à l'offre précédente. Ils permettront, pour l'exécution de la transaction, l'échange et la validation de données entre l'administrateur unique qu'avec un seul intermédiaire pour l'ensemble de la province. Frais fixes pour l'octroi du contrat de service à la GRICS : environ 3 090 \$.

Auto-administration

Ce mode de fonctionnement n'est pas recommandé, car il pourrait nuire à l'efficacité de l'exécution de la transaction dans le réseau. Ce mode nécessiterait l'affectation de personnel en nombre suffisant pour procéder à l'émission des chèques, répondre aux différentes demandes d'information et assurer les suivis de chaque dossier individuel. Le nombre des ressources dont l'organisation aurait besoin pour mener avec succès cette transaction est difficilement quantifiable, mais il importe de souligner que l'ensemble de la transaction devra être terminé avant décembre 2019. Sous ce mode, la Commission scolaire est responsable et imputable des erreurs commises.

CONSIDÉRANT l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentante et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

CONSIDÉRANT que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit déterminer si elle s'autoadministre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

CONSIDÉRANT le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

CONSIDÉRANT l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de service des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de service de gré à gré en de telles circonstances;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs et la Politique et lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

CONSIDÉRANT que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Collectiva services en recours collectifs inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société GRICS;

**Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay
et résolu :**

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR la firme Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de la Société GRICS ;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim et la présidente à signer tout document pour donner effets aux présentes.

ADOPTÉE

CC-2018-380

*Octroi de contrat /
Services professionnels
en architecture / Projet
de réfection de la
fenestration au CFGA
des Rives-du-Saguenay,
pavillon Durocher*

Étant donné l'envergure du projet de réfection de la fenestration du pavillon Durocher, soit de 1 200 000 \$, le montant prévu du contrat de l'architecte est supérieur à 50 000 \$, selon le décret 2402-84 : tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes. Un appel d'offres qualitatif public a été lancé pour obtenir les services professionnels en architecture parmi ceux faisant partie de la liste des professionnels qualifiés pour 2016-2019.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 4 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection est formé conformément à l'alinéa 2 de l'article 26 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection qui s'est réuni le 14 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés en honoraires professionnels, selon le décret 2402-84 des services professionnels des architectes, représentent un montant de plus de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat de services professionnels pour le projet de réfection de la fenestration du CFGA des Rives-du-Saguenay, pavillon Durocher à l'architecte ayant obtenu la note finale la plus élevée, soit Ardoise Architecture.

ADOPTÉE

CC-2018-381

*Octroi de contrat /
Réfection de la toiture de
l'école Saint-Isidore*

Dans le cadre de la mesure du maintien des bâtiments (50621) pour l'année 2017-2018, un appel d'offres public a été lancé en vue de l'octroi du contrat de travaux de construction visant la réfection de la toiture de l'école primaire Saint-Isidore. Comme aucune soumission n'avait été reçue lors du premier appel d'offres, les entrepreneurs ayant demandé les documents ont été contactés pour obtenir les raisons pour lesquelles ils n'ont pas soumissionné. Comme il s'avérait que les entrepreneurs avaient beaucoup de contrats et n'étaient pas en mesure d'effectuer les travaux dans le délai

demandé (automne 2018), l'appel d'offres a été relancé avec une date de réalisation maximale au 24 juin 2019. Deux soumissions ont été déposées.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 18 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 17 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à cette date;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres public a été lancé le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

D'ACCORDER le contrat de réfection de la toiture de l'école Saint-Isidore au plus bas soumissionnaire conforme, soit A. Plante et frères inc. au montant de 250 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

CC-2018-382

Autorisation de signature
/ Bail du CPE La
Pirouette à l'école
Sainte-Rose

Comme le bail arrive à échéance, des discussions ont eu lieu avec la directrice du CPE. Cet organisme public doit signer un bail d'un minimum de cinq ans pour le renouvellement de son permis. La directrice de l'école confirme un très bon climat avec cet organisme et ne voit pas d'objection à la continuité.

CONSIDÉRANT que le bail du CPE La Pirouette arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de procéder au renouvellement de ce bail;

CONSIDÉRANT l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 10.10.B du chapitre S-4.1.1 r.2 du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui stipule que la durée minimale du bail d'un CPE doit être de 5 ans;

CONSIDÉRANT la résolution CE- du conseil d'établissement de l'école Sainte-Rose acceptant le renouvellement du bail de location à intervenir entre la Commission scolaire et le CPE La Pirouette;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des Services des ressources matérielles et informationnelles;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

DE PROCÉDER au renouvellement du bail du CPE La Pirouette à l'école Sainte-Rose, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

CC-2018-383

École Au Millénaire /
Peinture

M^{me} Diane Durand relate que la peinture extérieure de l'école Au Millénaire s'écaille. Le directeur du Service des ressources matérielles

informe que présentement l'analyse est en cours afin de trouver une solution au problème, mais qu'il n'y a aucun danger pour les élèves puisqu'il ne s'agit pas de morceaux de mortier, mais bien de peinture uniquement.

CC-2018-384

Transport scolaire

M^{me} France Gagné fait part d'une problématique soulevée en transport scolaire dans le secteur de La Baie en lien avec la venue d'un bateau de croisière. En effet, le transporteur ayant pris deux engagements soit le transport de nos élèves et le transport de croisiéristes entraînant ainsi un retard dans le retour à la maison de nos jeunes, d'environ cinquante minutes. Ce dernier a reconnu ses torts et a assuré que ce problème ne se reproduirait plus.

Cependant, le Service du transport scolaire assure qu'une meilleure communication sera mise de l'avant pour de futurs imprévus.

CC-2018-385

Modification à la structure administrative

Depuis quelques années, la Commission scolaire fait face à un mouvement de son personnel-cadre. Plusieurs raisons ou événements rappellent l'importance d'adopter une structure administrative officielle puisqu'elle était sous forme de projet depuis quelques mois

CONSIDÉRANT la restructuration des différents services;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser les postes clés au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'optimiser les bonnes pratiques de gestion pour l'ensemble de l'organisation;

CONSIDÉRANT que tous les moyens pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite doivent être mis en place pour mobiliser les acteurs concernés;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

D'ABOLIR un poste de coordonnateur à la régularisation du poste de la direction adjointe au Service des ressources financières;

D'ABOLIR un poste de coordonnateur aux communications à la Direction générale;

D'ABOLIR le poste de direction des Services éducatifs adultes;

DE CRÉER un poste de coordonnateur au Service des ressources informationnelles;

DE CRÉER un poste d'agent d'administration temporaire au Secrétariat général, dans le cadre du plan d'action ministériel pour l'année financière 2018-2019.

ADOPTÉE

CC-2018-386

Nomination de la direction par intérim des Services éducatifs jeunes

Suivant la nomination de M^{me} Johanne Allard à titre de directrice générale par intérim, cette dernière assure les différents suivis appropriés afin de combler le poste laissé vacant à la direction des Services éducatifs jeunes

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Johanne Allard à titre de directrice générale par intérim, résolution n° CC-2018-338;

CONSIDÉRANT le poste laissant vacant à la direction des Services éducatifs jeunes pour la durée de l'intérim;

CONSIDÉRANT le résultat de l’affichage n° 08-2018-11;

CONSIDÉRANT la tenue d’un comité de sélection le 21 septembre 2018;

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

DE PROCÉDER à la nomination de M^{me} Catherine Gagné, au poste de directeur/directrice des Services éducatifs jeunes par intérim, pour une entrée en fonction prévue le ou vers le 26 septembre 2018.

ADOPTÉE

CC-2018-387
Rapport mensuel

Le 1^{er} juin 2018, le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, par arrêté ministériel, transmettait à la Commission scolaire plus d’une vingtaine de mesures correctrices sur le plan de la gouvernance et de la gestion administrative à mettre en œuvre et appliquer. Ce même arrêté exigeait également que la Commission scolaire fasse rapport mensuellement de l’état d’avancement de l’application des mesures correctrices ainsi que des mesures additionnelles découlant du mandat de l’accompagnatrice prolongé jusqu’au 1^{er} juin 2019. Le troisième rapport, soit celui de septembre 2018, est soumis au conseil.

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel transmis à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay le 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT les mesures correctrices ordonnées par ledit arrêté;

CONSIDÉRANT la répartition entre le comité de gouvernance et d’éthique, le comité de vérification ainsi que le comité ad hoc du conseil des mesures touchant le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l’identification du Comité de coordination des services, pour les mesures touchant la gestion administrative, comme étant le porteur du plan d’action;

CONSIDÉRANT la présentation de l’état d’avancement des travaux;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D’ADOPTER le Rapport sur l’état d’avancement de l’application des mesures correctrices témoignant pour le mois de septembre 2018;

D’AUTORISER la secrétaire générale à transmettre le rapport ainsi que ses annexes I et II à M. Sébastien Proulx, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que copie au bureau des enquêtes de ce ministère.

ADOPTÉE

CC-2018-388
Démarches pour
amendement au
règlement Le jour,
l’heure et le lieu des
séances du conseil des
commissaires

Dans le contexte des travaux des membres du conseil tenus le 25 août dernier, le comité de gouvernance et d’éthique fait la recommandation d’établir la fréquence des séances publiques du conseil des commissaires à une par mois. Ce faisant, cela permettra d’obtenir plus de temps d’échanges autour des dossiers avant leur arrivée ultime au conseil des commissaires et favorisera la prise de décision éclairée.

CONSIDÉRANT le règlement actuel Le jour, l’heure et le lieu des séances du conseil des commissaires établissant la fréquence des rencontres des séances publiques du conseil des commissaires à deux par mois;

CONSIDÉRANT que lors de leurs travaux du 25 août, les membres du conseil ont exprimé la volonté que la fréquence des rencontres des séances publiques du conseil des commissaires se tient mensuellement;

CONSIDÉRANT que la refonte des règles de régie interne prévue permettra de soutenir davantage le cheminement des dossiers à soumettre au conseil des commissaires et favorisera une prise de décision éclairée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la procédure d'amendement prévue aux articles 392 et suivants de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné et résolu :

D'AUTORISER la secrétaire générale à entreprendre les démarches nécessaires à la modification du règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires;

D'AMENDER la résolution n° CC-2018-313 afin que la séance régulière du 23 octobre soit déplacée au 30 octobre.

ADOPTÉE

CC-2018-389

Courrier reçu

Chaque membre du Conseil prend connaissance de la liste identifiant les sujets du courrier reçu à la Direction générale du 24 juillet au 21 août 2018.

CC-2018-390

Rapport de la présidente

Est déposé le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 7 septembre 2018

- Participation aux comités de relations professionnelles de l'AQCS et de l'ADEERS en compagnie de la directrice générale par intérim.

Le 12 septembre 2018

- Participation à une rencontre relative au comité de sélection au poste de direction du Service des ressources financières;
- Participation à la conférence de presse concernant le plan d'action.

Le 18 septembre 2018

- Rencontre de présélection des candidats au poste de direction du Service des ressources financières;
- Participation à la présentation du rapport de la firme Deloitte.

Le 19 septembre 2018

- Rencontre avec M^{me} Marie-Annick Fortin du Parti Québécois, à sa demande;
- Rencontre avec les vérificateurs de la firme Mallette.

Le 20 septembre 2018

- Préparation du conseil des commissaires, en compagnie de la directrice générale par intérim, de la secrétaire générale, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice nommée par le MEES.

CC-2018-391

Rapport de la directrice
générale par intérim

Est déposé, le rapport de la directrice générale par intérim concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 7 septembre 2018

- Participation aux comités de relations professionnelles de l'AQCS et de l'ADEERS en compagnie de la présidente.

Le 12 septembre 2018

- Participation à une rencontre relative au comité de sélection au poste de direction du Service des ressources financières.

Le 18 septembre 2018

- Rencontre de présélection des candidats au poste de direction du Service des ressources financières;
- Participation à la présentation du rapport de firme Deloitte.

Le 20 septembre 2018

- Préparation du conseil des commissaires en compagnie de la présidente, de la secrétaire générale, du directeur général adjoint, de la vice-présidente et de l'accompagnatrice de la Commission scolaire nommée par le MEES.

CC-2018-392

Rapport de
représentation des
commissaires

Aucun rapport de représentation n'est effectué.

CC-2018-393

Comptes rendus des
comités de service et du
comité de parents

Les membres du conseil ont l'occasion d'obtenir des informations relatives aux rencontres du Comité consultatif de gestion du 29 août et du Comité de vérification du service des ressources financières du 19 juin 2018.

CC-2018-394

Message de la
Fédération des
commissions scolaires
du Québec

Le message de la Fédération des commissions scolaires du Québec daté de la semaine du 10 septembre 2018 a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique, ils ont l'occasion d'échanger sur le contenu.

CC-2018-395

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente séance soit close, il est 20 h 30.

ADOPTÉE



La présidente



La secrétaire générale